

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021
--

Présents : Mesdames Dominique Désamy, Estelle Beaud, Eliane Buyat, Isabelle Courtial, Audrey Garnier, Patricia Moine, Christine Némoz, Messieurs Maurice Belantan, André Chabert, Gérard Chaboud-Grilé, Guillaume Arru-Gallart, Olivier Ramirez, Olivier Salmon, Aimé Vuillat.

Absents : Madame Marie-Aline Ryo donne pouvoir à Monsieur Maurice Belantan, Monsieur Jean Belantan donne pouvoir à Monsieur Guillaume Arru-Gallart, Monsieur Jean-Marc Guillet donne pouvoir à Monsieur Gérard Chaboud-Grilé, Madame Céline Balme donne pouvoir à Madame Estelle Beaud. Monsieur Gérald Reveyrand.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour 5 points :

- Heures supplémentaires pour le secrétariat d'urbanisme
- Transfert de servitude de passage au 69 Route des Alpes
- Constitution de servitude de passage au 2531 Route de Bourgoin
- Réfection de la Place de la Milin à Curtin
- Acquisition Consort Teillon Chemin de Pillardin.

Accord des élus présents ou représentés.

Secrétaire de séance : Madame Estelle Beaud.

Le compte rendu du conseil municipal du 30 août 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- Prolongation du délai de commercialisation du Projet Diamant'R.

Monsieur André Chabert expose au conseil municipal la promesse de vente conclue entre la commune de Vézeronce-Curtin et la société "Demeures et résidences" établie le 27 mars 2019. Il convient de la modifier en raison du manque de réservations faites à ce jour.

La société Diamant'R s'est substituée à la société "Demeures et Résidences" et souhaite la prolongation de la promesse de vente jusqu'au 15 janvier 2023, initialement consentie jusqu'au 15 janvier 2022, sachant que le délai de pré commercialisation de 50% des logements est reporté au 27 septembre 2022.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents de donner l'autorisation à Monsieur André Chabert de signer le nouvel avenant.

- Délibération concernant l'édification de clôtures.

Après avoir rappelé les règles de la loi ALUR sur les compétences en matière d'urbanisme, Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article R421-12 du code de l'urbanisme, il convient, pour l'instruction des Demandes Préalables pour tous travaux de clôture, la nécessité de faire délibérer le conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide de soumettre les travaux d'édification des clôtures au régime de la déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune de Vézeronce-Curtin aux conditions suivantes :

- Pour les murs, murets treillis, pieux, palissades, grilles, grillages, portes de clôture destinés à fermer un passage ou un tènement.
- Pour les clôtures édifiées en limite avec la voie ou le domaine public.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

- Point sur le Projet Mairie.

Monsieur Olivier Salmon fait un point suite à la rencontre du 10 septembre 2021 avec le groupement GTB de Grenoble, retenu pour le projet Mairie. Présentation d'un planning prévisionnel de l'opération avec présentation d'une esquisse le 12 Octobre 2021, livraison envisagée à l'automne 2023.

- Point sur le PLU

Suite à la rencontre du 15 septembre 2021 avec le bureau d'études "ACT ETUDES" GEONOMIE URBANISME et la DDT, Monsieur le Maire expose un compte-rendu :

Quelques points sont à affiner :

- Emplacement réservé OAP N°2
- Schéma Directeur des Eaux pluviales
- Lancement études cas par cas
- Eau potable

A ce jour, nous pourrions envisager un arrêt PLU en conseil municipal courant novembre 2021.

- Délibération pour l'octroi d'heures supplémentaires à la secrétaire de l'urbanisme.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le surcroît de travail de Madame Sylvie Valette dû à la mise en place du PLU ainsi qu'à la formation de Madame Vanessa Moreno. Il propose de régler à Madame Sylvie Valette, 15 heures supplémentaires pour le mois de septembre 2021.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

- Transfert de servitude de passage au 69 Route des Alpes.

Monsieur André Chabert expose le dossier de transfert de servitude de passage avec Monsieur Randy déjà évoqué lors d'un précédent conseil municipal. Il y a lieu de réaliser une délibération, les frais de notaire seront à charge de la commune.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

- Constitution d'une servitude de passage 2531 Route de Bourgoin.

Monsieur André Chabert expose, suite à l'installation du Club Canin des Couleurs, le dossier du déplacement de l'entrée et la sortie des véhicules, ayant déjà fait l'objet d'un accord au conseil municipal.

Il convient désormais de constituer une servitude de passage "tout temps, tout usage" hors tréfond avec les familles Carasco Isabelle, Froidefond Marion et Germain Thomas. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire informe que le Club Canin refuse le loyer voté en conseil municipal pour la location du parking.

- Réfection de la Place de la Milin

Les travaux du SEPECC à Curtin sont en voie d'être achevés.

La Place de Curtin a été quelque peu détériorée par les travaux.

Il est convenu avec le SEPECC de refaire un monocouche après une reprise des zones détériorées.

La prise en charge pourrait être réalisée à égalité entre le syndicat et la commune sur une base de 820m², soit 410m² pour la commune.

Il est préconisé par Monsieur André Chabert de compléter les 140m² restant en alignement de l'église.

Il convient d'accepter le devis de l'Entreprise GIROUD GARAMPON, pour un montant de 5412 euros TTC.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

- Acquisition Consort Teillon.

Monsieur André Chabert expose le problème du chemin rural de Pillardin qui s'effondre dans la rivière et qui a déjà reçu un accord du conseil municipal pour travaux et acquisition foncière.

La division parcellaire a été réalisée par ELLYPSE pour 243 m² d'acquisition. Un prix forfaitaire avait été validé par les consorts Teillon pour 1000 euros.

Les frais de notaires sont à la charge de la commune. Il convient de délibérer.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

- Questions diverses :

Monsieur le Maire expose le problème des pigeons sur le toit de l'église de Vézeronce-Curtin. Des devis sont en cours avec l'Entreprise PRO SERVICES ENVIRONNEMENT de Rochetoirin.

La somme à prévoir se situe entre 5000 euros et 7000 euros.

Réalisation des travaux de nettoyage et fermeture intérieure des puits de lumière du clocher.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire donne l'information de l'inauguration des vestiaires féminins qui aura lieu le 13 Novembre 2021 à 11h00.

Projet culturel des Balcons du Dauphiné "Faites des Arts" :

La Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné propose, avec le soutien de l'Éducation Nationale, de favoriser l'accès à une pratique artistique destinée aux scolaires.

L'école de Vézeronce-Curtin a été retenue pour participer à ce dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle avec une représentation dans un "cocon" de 14 x 8 x 4.50m de hauteur à la salle Diamantelle.

6 classes primaires et 1 classe de maternelle participeront à ce projet du 16 au 20 mars 2022.

Des activités seront proposées aux élèves les jeudi et vendredi et la représentation-exposition sera ouverte au public le samedi.

Site de la compagnie d'artistes : atelierduvent.com

Ce programme se poursuivra au cours du trimestre avec l'intervention d'une plasticienne des Avenières-Veyrin-Thuellin et une visite du Musée Ravier.

Commission d'urbanisme du 02 septembre 2021 :

2 Permis de construire,
2 Déclarations préalables.